L'Anarcho-syndicaliste - n°21
mars 1995
Union des anarcho-syndicalistes

ABUS DE BIENS SOCIAUX...

J'avais, en son temps, fait remarquer que le choix consensuel de Nicole NOTAT à la présidence de l'UNEDIC n'était pas aussi innocent qu'on voulait nous le faire croire. Pour engager le processus de destruction de l'assurance chômage, il fallait s'assurer le concours de la CFDT.

Sous le titre: *«L'ASSURANCE CHÔMAGE NE VEUT PAS SEULEMENT INDEMNISER - L'UNEDIC SUBVENTIONNE L'EMPLOI»*, *Ouest-France* nous apprend, qu'avec la complicité de la CFDT, de la CFTC et de la CGC, l'UNEDIC a décidé:

«de placer les chômeurs longue durée en entreprise plutôt que se contenter de les indemniser: l'Unedic passe à l'acte et débloque 500 millions pour créer 13.000 emplois dès cette année. Petite révolution en vue».

Heureux chômeurs, qui faute d'être embauchés (c'est à dire retrouver un emploi), vont être *«placés»* dans des entreprises, grâce, nous apprend *Ouest-France «à onze conventions passées par les Assedic avec les employeurs».*

On admirera le style du pieux rédacteur d'*Ouest-France: «conventions passées avec les employeurs»*. En réalité, il s'agit de 11 conventions passées avec des employeurs. Mais quels employeurs? Pour le savoir, il faut se reporter à un renvoi, en tout petit caractère, à la fin de l'article et voilà ce que ça donne:

«Les onze conventions agréées à ce jour par l'UNEDIC concernent essentiellement des associations patronales plutôt que des entreprises à Annecy, Besançon, Grenoble, La Rochelle, Marseille, Roubaix, Toulouse, Versailles, Martine Aubry et son association «Face» sont partie prenante d'un accord à Marseille».

Comme on peut le constater, il n'est nullement question *«d'entreprises»* mais *«d'associations patronales»*. Autrement dit, le *«salaire différé»* qui finance le régime d'assurance chômage censé être utilisé pour indemniser les chômeurs va être détourné au profit de 10 *«associations patronales»* et une association *CFDT-patronale* récemment créée par Martine Aubry et le Président CNPF.

Pendant ce temps là, les allocations dues aux chômeurs vont encore se réduire comme une peau de chagrin. Il est vrai que la CGT et la CFDT, sous couvert d'associations de chômeurs, s'agitent beaucoup pour obtenir une augmentation des fonds sociaux, autrement dit de l'assistanat aux dépens des droits ouverts par l'assurance chômage qui, rappelons-le, a été créée par convention collective.

Mais et jusqu'à preuve du contraire, dans le cadre de la sacro-sainte économie de marché, la finalité d'une entreprise est de produire et d'écouler sa production. Elle ne saurait être assimilée à une association caritative (auquel cas mieux vaudrait placer directement l'abbé Pierre à la tête du CNPF), et on ne voit pas comment, même avec le concours de l'UNEDIC les entreprises pourraient durablement embaucher des salariés en surnombre par rapport à leurs besoins. A moins que derrière le *«caritatif»* ne se dissimule une opération sordide tendant à progressivement substituer à une main d'œuvre rémunérée en fonction des conventions et accords, une main d'œuvre *«placée»* taillable et corvéable à merci.

Dans ce cas, on comprendrait mieux les libéralités dont on fait preuve les entreprises capitalistes qui ont versé à la FACE *(Fondation Agir Contre l'Exclusion)* de Martine AUBRY la coquette somme de 34 millions de francs auxquels vont s'ajouter les 500 millions de détournement dont est victime l'UNEDIC. Mais l'argent des chômeurs n'est pas perdu pour tout le monde. Martine Aubry et ses amis de la CFDT, n'ont pas de souci à se faire. Leur avenir est assuré. Décidément, la lutte contre l'exclusion est une affaire qui marche!

Mais ne peut-on pas se poser la question: dans le cas des libéralités patronales et dans celui du détournement des fonds de l'UNEDIC, n'y a-t-il pas abus de biens sociaux? ... On va probablement nous répondre

que, juridiquement, les précautions ont été prises.... Nous n'en doutons pas! Il reste alors aux travailleurs actifs ou chômeurs de se mobiliser, non pour augmenter de dérisoires indemnités *«de fonds sociaux»*, mais pour la défense de leurs droits en demandant des comptes à la CFDT et à ses complices.

Mais agir comment? ....Assurément , mais pas seulement par le bulletin de vote!

Alexandre HÉBERT.

LE POIDS DES MOTS...

> ***Département:*** *Aujourd'hui, partie de l'administration des affaires de l'État dont la connaissance est attribuée à un ministre. Le département de la patrie, des cultes...Mr le Duc abandonna tout le département de l'église à l'Évêque de Fréjus - Voltaire - Louis XV - (LITTRÉ).*
>
> ***Département:*** *Chacune des administrations du gouvernement de l'État, des branches spécialisées d'une administration: le département des affaires étrangères... (LAROUSSE).*

Le choix des mots n'est jamais innocent. Je me souviens d'une discussion, à la *Commission exécutive confédérale* de la CGT-FO, avec André Bergeron qui ne voyait aucune différence entre la *«politique de la présence»* et la *«participation»*. Il est cependant clair qu'être *«présent»* n'implique pas nécessairement de *«participer»*.

A la CGT-FO, il existait naguère des *«secteurs»* confédéraux d'activité dont un secteur international et voilà que je reçois un dossier, au demeurant fort bien fait. Parce que, probablement rédigé par des fonctionnaires compétents, émanant de la *C.G.T. FORCE-OUVRIÈRE - DÉPARTEMENT EUROPE ET INTERNATIONAL.*

Autrement dit, et si on se réfère au LITTRÉ et au LAROUSSE, la CGT-FO disposerait maintenant d'une sorte de ministère des affaires étrangères avec, comme de bien entendu, un ministre en la personne du camarade Jacques Pé, ci-devant secrétaire confédéral....Il ne resterait plus qu'à nommer Marc Blondel premier ministre. Encore qu'on puisse, légitimement, se poser la question suivante: que peut bien peser un *«premier ministre»* d'un gouvernement d'une nation en voie de disparition en face d'un ministre ou, mieux encore *«commissaire»* européen?

Cela étant, le dossier ne manque pas d'intérêt. Par exemple, après l'avoir consulté, on n'ignore plus rien du calendrier des ordres du jour des 55 réunions du *Conseil Européen* prévues pour le premier semestre 1995. On y apprend également que la *Confédération Européenne des Syndicats* (d'inspiration socio-chrétienne) voudrait redynamiser (sic) la politique sociale de l'union européenne et que la Présidence française devrait également renforcer l'efficacité des législations communautaires; il faut dans ce but mieux assurer la transposition des directives européennes en droit national, avec un contrôle visant à vérifier les manquements. La Présidence doit aussi développer une action déterminée pour aboutir à un accord sur le programme *Pauvreté* et soutenir le lancement d'un nouveau programme d'action sociale.

Ce qui, en clair, signifie que notre malheureux *Code du Travail*, déjà fort malmené, devrait s'adapter encore un peu plus aux *«directives européennes»* afin de sacrifier aux exigences de la sacro-sainte *«économie de marché»*. Mais il est vrai qu'en corollaire les pieux *«militants»* de la CES demandent *«un accord sur le programme pauvreté».* Voilà qui devrait aller droit au cœur du couple Gandois - Martine Aubry!

Enfin et toujours grâce au service *«communication»* de notre *«Commissaire»* Européen, on n'ignorera plus que la *«commission européenne»* (celle qui met en forme les fameuses *«directives»* dont dépend notre quotidien) a été nommée pour une durée de cinq ans et que le mardi 24 janvier dans l'après-midi les nouveaux commissaires (ceux qui ne faisaient pas partie de la *Commission Delors*) se sont rendus à Luxem-

bourg, devant la *Cour de Justice*, pour y prêter serment. Ils s'y sont engagés à excercer leurs fonctions *«en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme».*

Voilà un bel exemple de bureaucratie irresponsable... Et vive *«l'Europe démocratique»*. Enfin et afin que les heureux militants de la CGT-FO soient pleinement informés, ils ont droit à la liste complète des 20 membres de la *«Commission Santer»* (ex *Commission Delors*) ainsi que les attributions de chaque commission.

Et ce n'est pas sans émotion qu'on apprend que la toute charmante amie de François Mitterand, la pétulante Édith Cresson a en charge: science, recherche et technologie, ressources humaines, éducation, formation et jeunesse. Il est réconfortant d'apprendre qu'Édith,qui fut une très remarquable (et, en tout cas remarquée) Premier Ministre de la Vème République Française, va s'occuper des *«ressources humaines»*, c'est à dire de chacun d'entre nous! ... Mais il y a fort à parier, et c'est plutôt rassurant: qu'elle n'en a rien à cirer!

Alexandre HÉBERT.

UNE MISE AU POINT DU BUREAU (UNANIME) ET DE LA DIRECTION DE L'ASSEDIC ATLANTIQUE ANJOU (11.03.95)

En 1959, avec l'objectif de pallier les difficultés inhérentes à la perte d'emploi, les partenaires sociaux ont institué par convention collective, un Régime d'Assurance Chômage. Ils en ont confié la gestion à des institutions gérées paritairement, l'UNEDIC et les ASSEDIC. Sous le contrôle des organisations syndicales représentatives du patronat et des salariés, les ASSEDIC et l'UNEDIC sont chargées de veiller à la bonne utilisation des fonds qui sont collectés. Ces fonds sont constitués par les cotisations payées par les salariés et les entreprises du secteur privé.

En fonction de la durée et de la hauteur des cotisations versées durant leur période d'activité, les salariés involontairement privés d'emploi, ont acquis des droits. Il s'agit donc bien d'une logique d'assurance qui, en fonction du sinistre constitué par le chômage involontaire, procure momentanément un revenu de remplacement aux salariés privés d'emploi pour lesquels une prime d'assurance, sous forme de cotisation, a été acquittée.

Les organisations syndicales gestionnaires sont tenues de modifier en permanence les différents paramètres au fur et à mesure de l'évolution du chômage, afin de garantir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. La hausse considérable du nombre de travailleurs privés d'emploi suite à la détérioration de la situation économique, a engendré un déficit qui a atteint 35 milliards de francs à la fin de 1993.

Pour assurer la survie du régime d'assurance, les partenaires ont été contraints de prendre des mesures draconiennes tant au niveau des cotisations appelées que des prestations versées afin de retrouver l'équilibre financier. Dans le même temps, ils ont assuré la continuité du paiement des chômeurs indemnisables, en recourant à un emprunt de près de 24 milliards. Accessoirement, les partenaires ont instauré un dispositif de fonds social destiné à aider individuellement des chômeurs ayant à faire face à des situations momentanées particulièrement difficiles et pour lesquelles il ne peut y avoir de droits acquis. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur le fonds national des prestations, dans une limite fixée annuellement (cette année 2%).

Naturellement, le montant des dépenses engagées à ce titre, il partir de l'étude individuelle de chaque dossier, influence directement l'équilibre financier du régime d'assurance chômage, indispensable pour assurer sa pérennité et qui reste encore débiteur, rappelons-le, de 25 milliards de francs.

DE L'ÉLECTORALISME...

Le suffrage universel est, indéniablement, une conquête démocratique. Pour autant, il ne fonde pas la démocratie. Il n'est qu'un moyen et peut même être utilisé à des fins anti-démocratiques. Personne n'oserait, sérieusement, soutenir que la pratique du plébiscite soit particulièrement démocratique!

Il est vrai que l'usage du suffrage universel pour accéder au pouvoir, notamment au pouvoir d'État, a engendré une maladie honteuse, l'électoralisme qui nourrit la médiocrité et les ambitions de nos politiciens dont les exploits font, périodiquement, la une des quotidiens...

Dans ces conditions, la tentation est grande de *«jeter le bébé avec l'eau du bain»* et de condamner sans appel l'usage du bulletin de vote. Telle n'est pas mon opinion. A mon avis, il ne faut ni sacraliser ni diaboliser l'usage du bulletin de vote. Tout est affaire de circonstances.

Une chose, toutefois, parait évidente. Les travailleurs qui se constituent en classe par l'organisation ont d'abord besoin de syndicats indépendants des partis, c'est-à-dire de l'État.

Cependant, dans leur combat quotidien pour leur droit à la vie et pour leur émancipation, ils sont bien obligés de compter avec les institutions de la société dans laquelle ils vivent. Il n'est au pouvoir de personne, du passé faire *«table rase»* et, par exemple, il serait vain et absurde de prétendre ignorer le long cheminement de la démocratie communale.

De ce point de vue, le *Parti des travailleurs,* dans la mesure où il lie son sort à celui de la classe ouvrière, ne peut faire l'impasse sur la nécessité d'une implantation dans les municipalités et, en soi, il n'est pas faux que ses militants s'intègrent, notamment, dans les petites et moyennes localités, dans des listes *«d'intérêt communal»*.

Mais cette possibilité connait, elle-même des limites qu'il vaut mieux ne pas ignorer. C'est ainsi que dans les grandes villes , l'élection municipale revêt nécessairement un caractère politique.

Par exemple, à Nantes, où le Maire sortant accepte de soutenir la candidature de Lionel JOSPIN, sous le haut patronage de Jacques DELORS, l'homme qui a osé écrire:

«Dans les pays développés, l'homme, dès son jeune âge, est saisi d'une peur du lendemain qu'ignore son frère du tiers monde pourtant exposé à des périls mille fois plus effrayants. Sans cesse, il réclame à la société de nouvelles protections, des assurances de plus en plus sophistiquées (...)

La protection que nos sociétés ont prodiguée à nos citoyens aura eu pour premier résultat de les affaiblir. Par un effet que l'on observe chez certaines médecines, le remède a détruit l'énergie vitale du corps qu'il devait soigner...

Il ne saurait être question pour un militant ouvrier et laïque d'être co-listier avec Jean-Marc AYRAULT, à moins de se résigner à n'être plus que le subsidiaire des débris de Vichy, c'est-à-dire de ce que la France connait de plus réactionnaire!... Et les qualités personnelles que chacun se plaît à reconnaitre à Jean-Marc AYRAULT ne saurait prévaloir sur ce constat politique».

Alexandre HÉBERT.

UN PAS DE CLERC ...

Et pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître... Monsieur GANDOIS pourra se vanter d'avoir, effectivement, réussi un coup de maître en obtenant l'accord unanime des organisations patronales et ouvrières sur un document dont on peut craindre qu'il ne soit fondateur du futur *«parlement social»,* autrement dit, d'une *«chambre des corporations»*.

Dans une circulaire, Marc BLONDEL tente de justifier sa signature par... celle de la C.G.T.! ... Il est à

craindre que le Secrétaire Général de la C.G.T.F.O. ait négligé d'étudier l'orientation des néo-staliniens de la C.G.T. Qu'il s'agisse de la Sécurité Sociale, dont ils réclament la fiscalisation, ou de l'assurance chômage pour laquelle ils opposent l'assistanat des *«fonds sociaux»* aux droits découlant du *«salaire différé».* Leurs orientations fondées sur un populisme de mauvais aloi rejoignent (en plus démagogiques) celles des cléricaux de la C.F.DT.

L'intention des néo-staliniens de la C.G.T. est claire. Il s'agit, pour eux, de s'intégrer aux institutions de la *«Nouvelle Europe»*, c'est, en quelque sorte, une perestroïka à la française (ou à l'italienne) qui, entre autre, remet en cause la nécessité pour les travailleurs de posséder leurs organisations de classe indépendantes.... Autrement dit, c'est Jacques Doriot s'alliant avec Marcel Déat pour, ensemble, collaborer à l'édification de *«l'ordre nouveau»*.

Dans ces conditions, il semble bien que les dirigeants de la C.G.T.F.O. aient fait un pas de clerc.

Mais tout peut se rattraper!

Alexandre HÉBERT.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 28 FÉVRIER 1995

Le CNPF, la CGPME, l'UPA et les confédérations syndicales de salariés CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT-FO se sont rencontrés aujourd'hui. Tous les interlocuteurs ont réaffirmé leur volonté d'exercer pleinement leurs responsabilités dans les relations contractuelles et de conforter leur autonomie de négociation.

A cette fin, ils considèrent que la pratique contractuelle doit être développée de façon articulée, selon les sujets, aux niveaux appropriés.

Afin d'approfondir cette question et de mieux préciser les vocations de chacun des trois niveaux (entreprise, branche, interprofessionnelle), il a été décidé de créer un groupe de travail paritaire qui se réunira dès la deuxième quinzaine du mois de mars et remettra ses conclusions fin mai.

Par ailleurs, chacun a souligné que l'emploi est aujourd'hui le sujet le plus urgent et le plus préoccupant. II a donc été décidé de négocier paritairement les conditions permettant de donner une impulsion nouvelle à l'emploi et à la lutte contre le chômage.

Les négociateurs fixeront librement la liste des sujets à traiter qui comprendront notamment l'insertion des jeunes, les questions spécifiques à l'encadrement et les différentes formes d'organisation du temps de travail. La première réunion se tiendra dans le mois qui vient.

Les partenaires sociaux ont rappelé que les négociations salariales sont de la responsabilité de l'entreprise, sans préjudice du rôle de la branche pour la détermination des garanties conventionnelles. Manifestant leur volonté déterminée de renforcer le dialogue social, ils ont enfin décidé de se rencontrer de manière régulière, au moins deux fois par an.

La prochaine réunion se tiendra le 14 juin. Elle aura pour objet d'évaluer les progrès des études et le résultat des négociations qui viennent d'être initiées et de débattre de sujets importants, notamment la protection sociale, qui n'ont pu être traités lors de cette première rencontre.

- Le CNPF	- La CGPME	- L'UPA
- CFDT	- CFE-CGC	- CFTC
- CGT	- CGT-FO -	

LE BIG BANG LIBERTICIDE

«La secte du Big Bang témoigne d'une seconde attitude, souvent rencontrée dans l'histoire de l'humanité: l'affirmation qu'en dehors de sa chapelle il n'existe point de salut».
Fred HOYLE.

Paniquez pas, les copains! il n'est pas question de vous infliger un ressassement des élucubrations creuses du pitre Rocard.

Plus simplement, il s'agit d'informer ceux qui, même de loin, portent quelque intérêt à la cosmologie, que le numéro hors série de *Science et Vie* de décembre 1994, *Le Big Bang en question*, vaut le détour.

Quel rapport avec notre préoccupation permanente qu'est la lutte des classes? Rien que de très simple: pour ce qui touche à l'hypothèse du *Big Bang,* la liberté de penser des astrophysiciens est remise en cause, principalement aux États-Unis. Les raisons ne sont pas à chercher à des milliards d'années-lumière: fric et métaphysique. Nous sommes bien en pleine lutte des classes manipulée par des cléricaux.

Selon la théorie du *Big Bang* notre univers actuel serait né il y a 10 à 20 milliards d'années d'une formidable explosion. Bien que la théorie ne se prononce pas sur ce qu'il y avait avant, vous aurez noté que cette hypothèse à des relents créationnistes évidents. Pourtant, même si elle a été lancée par un prêtre scientifique (il s'en trouve), l'abbé belge Georges Lemaître **(*)** qui fut l'un des premiers à lancer l'idée d'un univers en expansion à partir des équations de la relativité générale d'Albert Einstein, elle a été reprise par un physicien nucléaire américain d'origine russe, Georges Gamow, pas particulièrement calotin.

Deux de ses élèves démontrent que, si la théorie est exacte, il doit exister dans l'univers un rayonnement fossile à environ 5 degrés absolus (-268 degrés vulgaires). Au début des années 60, deux chercheurs américains découvrent, par hasard, un rayonnement fossile à 2,7 degrés absolus. Il n'en faut pas plus pour asseoir la théorie, au moins pour le moment.

L'astrophysicien britannique Fred Hoyle - inventeur de l'expression *«Big Bang»* - choqué par l'analogie créationniste, s'est efforcé de proposer d'autres modèles.

Jean-Claude Pecker, astrophysicien qui fut, il me semble, un moment président de l'*Union Rationaliste*, recommandait aux métaphysiciens, il y a quelques années dans une émission de télévision, de ne pas trop fantasmer sur le *Big Bang* qui n'était qu'une théorie rendant le mieux compte des connaissances du moment et qui, comme c'est habituel dans l'histoire des sciences, sera un jour remplacée par une autre. L'article, qu'il a signé dans ce numéro de *Science et Vie* porte un titre significatif: *«Les pansements d'un Big Bang fatigué».*

Il y rappelle notamment que le rayonnement fossile est compatible avec d'autres théories, dont certaines plus anciennes et... oubliées.

Allant plus loin dans la polémique, Fred Hyle a intitulé le sien: «*Ils croient toujours aux miracles»*... Et il rappelle méchamment qu'il s'agit d'un désir profondément enraciné chez l'homme. D'autre part, il insiste, comme Pecker, sur le fait que le rayonnement fossile n'est pas une preuve du *Big Bang* puisqu'il peut être intégré à d'autres théories, cohérentes elles aussi dans l'état actuel des connaissances.

Ces controverses ne constitueraient que le tout venant de la recherche scientifique si les tenants américains de la théorie du *Big Bang* n'avaient pas adopté un comportement non seulement dogmatique, mais franchement totalitaire à l'égard des *«hérétiques»*. Ainsi, l'astrophysicien américain Halton Arp qui préfère d'autres hypothèses que celle du *Big Bang*, s'est vu interdire l'accès des grands télescopes tenus par ses chers confrères US et a dû venir travailler en Europe où les collègues sont plus tolérants, quels que soient leurs choix.

La vérole créationniste n'a pas fini de faire des dégâts.

Marc PRÉVÔTEL.

(*) Pie XII s'étant permis, en 1951, de rapprocher le *Big Bang* du *Fiat lux* de la Bible, l'abbé Lemaître est intervenu pour lui demander d'être plus discret sur ces choses. En 1958, lors d'une conférence scientifique internationale, Lemaître a même déclaré: *«Pour autant que je puisse juger, cette théorie reste en dehors du champ de la métaphysique ou de la religion. Elle laisse les matérialistes libres de dénier tout être transcendant»*, (op.cit.p.19). Honnêteté intellectuelle ou hypocrisie efficace? Venant d'un prêtre, allez donc savoir!

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.
Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste
Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.